



Lentilles cornéennes au travail

La question de principe

La sécurité de la vision des Canadiens au travail, en particulier dans le secteur industriel, préoccupe les membres de l'Association canadienne des optométristes. On porte souvent des lentilles cornéennes au travail parce qu'elles permettent à la personne en cause de voir plus clairement et de façon plus efficiente, particulièrement si des lunettes causent au porteur des problèmes de vision floue ou limitent son champ de vision. Cette politique porte sur les restrictions relatives aux lentilles cornéennes au travail.

Données cliniques

Depuis quelques années, de nombreux rapports non corroborés prétendent que les lentilles cornéennes fondent dans la cornée à la suite d'une exposition au flash d'un arc électrique. Dans le numéro d'automne 1990 du *Canadian Journal of Optometry / Revue canadienne d'optométrie*, un avis clinique du Dr AP Cullen, directeur de l'École d'optométrie de l'Université de Waterloo, conclut que ces incidents et d'autres du même genre sont physiquement, anatomiquement et physiologiquement impossibles. C'est pourquoi l'ACO approuve les principales constatations tirées de l'analyse que le Dr Cullen a fait de ses rapports :

- (i) l'interdiction complète des lentilles cornéennes en milieu de travail n'est pas fondée;
- (ii) les optométristes qui prescrivent des lentilles cornéennes à des travailleurs industriels devraient se préoccuper de la pertinence de porter des lentilles dans un environnement particulier;
- (iii) le praticien devrait souligner que les lentilles cornéennes ne remplacent pas le matériel de protection. Il faut se protéger les yeux;
- (iv) les lentilles cornéennes ne remplacent pas la protection fournie par le matériel de sécurité. Elles ne rendent pas non plus la cornée plus sensible aux dommages causés par des rayonnements non ionisants (particulièrement les flashes d'arc électrique);
- (v) certaines lentilles cornéennes peuvent offrir une protection supplémentaire limitée contre des éclaboussures chimiques, la poussière, des particules projetées et les rayonnements non ionisants.



Énoncé de principe

De façon générale, l'Association canadienne des optométristes (ACO) est d'avis qu'il est possible de porter des lentilles cornéennes en milieu de travail avec des lunettes de protection appropriées. Certaines circonstances justifient toutefois une attention plus particulière :

- a) Tout environnement où des produits chimiques ou des émanations peuvent entrer en contact avec les lentilles ou présenter un risque pour les yeux. L'ACO recommande à ses membres d'interroger leurs patients à propos des conditions environnementales dans lesquelles ils portent des lentilles cornéennes et de les conseiller au sujet des conditions que cela peut représenter pour les lentilles et/ou les yeux.
- b) Selon l'ACO, aucune situation n'interdit de porter des lentilles cornéennes avec un respirateur. Jusqu'à maintenant, le port de lentilles cornéennes avec un respirateur n'a engendré aucun risque supplémentaire pour l'utilisateur.

*Révision de la politique :
31 juillet 2013*